



Dolbeau-Mistassini, le 22 novembre 2013

AUX PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE BLEUETS VISÉS
PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

AVIS DE CONVOCATION

Madame,
Monsieur,

L'assemblée générale spéciale des producteurs visés par le PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN se tiendra à la date, heure et endroit suivants :

DATE : Le samedi 14 décembre 2013
HEURE : Suite à l'assemblée des membres
ENDROIT : **Salle Auditorium du Zoo Sauvages de St-Félicien**
au 2230, boulevard du Jardin à St-Félicien

Par la présente, vous êtes convoqués à l'assemblée générale spéciale des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Plan conjoint). Elle fait suite aux rencontres de consultation qui se sont tenues les 11, 12 et 13 novembre derniers.

Lors de cette assemblée, nous vous présenterons et soumettrons au vote des producteurs d'importantes et nombreuses modifications au Plan conjoint qui découleront des modifications aux Règlements généraux du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ), qui seront présentées en assemblée générale spéciale du SPBQ, ce même jour, tout juste avant la présente assemblée. Ces modifications auront notamment pour but de :

- référer de façon générale aux Règlements du SPBQ tels qu'amendés;
- remplacer les catégories actuelles de producteurs par de nouvelles catégories de membres;
- mettre en place de nouveaux comités consultatifs, dont un comité de mise en marché;
- prévoir une nouvelle composition, un nouveau mode d'élection et une représentation différente des membres, notamment des cueilleurs, au sein du conseil d'administration et du comité exécutif;

...2

- prévoir l'abolition du comité restreint, lequel sera remplacé par la mise en place de mesures particulières quant à la participation (ou non) de certains membres du conseil d'administration et quant à leurs droits de vote sur certaines questions et par diverses procédures et modalités d'adoption des résolutions prises lors des séances du conseil d'administration, notamment afin d'éviter que certains membres ne se retrouvent en situation de conflits d'intérêts;
- prévoir de nouvelles modalités quant au droit de vote lors des assemblées générales du SPBQ et des producteurs et confirmer l'assujettissement du Syndicat au *Règlement sur les catégories de producteurs, leur représentation et leur cotisation annuelle à l'Union des producteurs agricoles*;
- prévoir d'autres modifications de concordance et d'harmonisation au Plan conjoint pour prendre en considération les réalités du SPBQ et de son secteur d'activités.

Pour de plus amples informations relativement au détail de l'ordre du jour ci-joint, n'hésitez pas à entrer en communication directement avec le personnel du SPBQ.

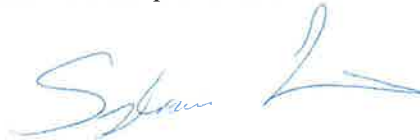
Prenez bien note que les modalités de représentation et de vote seront différentes à cette assemblée des producteurs que pour celle des membres du SPBQ.

Ainsi, tous les producteurs visés par le Plan conjoint et inscrits au fichier du SPBQ ont droit de vote à cette assemblée. Chaque producteur inscrit à ce fichier a droit à une seule voix. Pour les producteurs qui sont des personnes morales, sociétés et coopératives, cette voix doit être exprimée par un mandataire muni d'une procuration valide. À cet égard, nous vous rappelons que toute procuration demeure valide tant qu'elle n'a pas été modifiée ou révoquée.

Nous vous attendons en grand nombre et vous rappelons que votre présence est importante pour enrichir les débats et pour participer au développement de votre production et de votre Syndicat.



Marc Larouche, président
SPBQ



Sylvain Jobin, secrétaire-trésorier
SPBQ

p.j. : Ordre du jour proposé

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE
DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT
DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
SALLE AUDITORIUM DU ZOO SAUVAGE DE ST-FÉLICIEN
AU 2230, BOULEVARD DU JARDIN À S-FÉLICIEN, QC
LE SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2013
SUITE À L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU SPBQ**

ORDRE DU JOUR

- 1.- Mot de bienvenue du président**
- 2.- Avis de convocation, lecture par le président**
- 3. Proposition et nomination d'un président d'assemblée**
- 4.- Procédures d'assemblée**
- 5.- Ordre du jour, lecture et adoption**
- 6. Mise en contexte et retour sur les assemblées de consultation**
- 7. Rappel des amendements adoptés lors de l'assemblée générale spéciale des membres du SPBQ de ce jour**
- 8.- Présentation pour adoption de la résolution visant à amender le Plan conjoint**
- 9. Proposition(s) d'adoption de la résolution visant à amender le Plan conjoint**
- 10. Levée de l'assemblée**